

### Liste définitive des joueurs mutés supplémentaires accordés pour la saison 2017-2018

#### Demande de mutés supplémentaires accordés pour la saison 2017/2018

Sans autre indication, le ou les mutés supplémentaires sont affectés à l'équipe 1ère du club (\*)

#### *District de la Charente :*

Angoulême Charente F.C. (1 muté pour l'équipe Seniors 2) – J.S. Sireuil (1muté) – U.F. Barbezieux Barret (1 muté pour l'équipe Seniors 2).

#### *District de la Charente-Maritime :*

E.S. La Rochelle (1 muté) – Royan Vaux Atlantique F.C. (1 muté) – La Rochelle Villeneuve (1 muté) – U.S. Marennes (1 muté) – Rochefort F.C. (1 muté pour l'équipe Seniors 1 et 1 muté pour l'équipe Seniors 2).

#### *District de la Corrèze :*

E.S.A. Brive (1 muté pour l'équipe Seniors 1 et 1 muté pour l'équipe Seniors 2) – A.S. St Pantaleon (1 muté) – F.C. Argentacois (1 muté) – U.S. Donzenacoise (1 muté) – O. Larchois La Feuillade (1 muté pour l'équipe Seniors 1).

#### *District de la Creuse :*

Aubussonnais EF (1 muté) – C.S. Boussac (1 muté).

#### *District de la Gironde :*

U.S. Alliance Talençaise (1 muté) – U.S. Coutras (1 muté) – J.S. St Sulpice et Cameyrac (1 muté pour l'équipe Seniors 1) – Andernos Sport F.C. (1 muté) – E.S. Audenge (1 muté pour l'équipe Seniors 1) – Joyeuse de Savignac (1 muté pour l'équipe Seniors 1) – S.A. Mérignacais (1 muté pour l'équipe Seniors 1 et 1 muté pour l'équipe Seniors 2) – E.S. Ambarésienne (1 muté pour l'équipe Seniors 1 et 1 muté pour l'équipe Seniors 2) – F.C. Libourne (2 mutés) – F.C.E. Mérignac Arlac (1 muté pour l'équipe Seniors 2 et 1 muté pour l'équipe U19 R1) – U.S. Boucataise (2 mutés pour l'équipe Seniors 1) – Am.Laiq.Et.Bourg Sports (2 mutés) – F.C. Arsac Le Pian Médoc (1 muté pour l'équipe Seniors 1) – CMO Bassens (2 mutés) – F.C. St Médard en Jalles (1 muté pour l'équipe Seniors 1) – Langon F.C. (1 muté) – CA Béglais (2 mutés pour l'équipe Seniors 1) – Stade Bordelais-Asptt (2 mutés pour l'équipe Seniors 2).

#### *District des Deux-Sèvres :*

Thouars Foot 79 (2 mutés en équipe Séniors 1) – Echire St Gelais (1 muté pour l'équipe Seniors 2) – Ol St Liguairre Niort (1 muté) – F.C. Chauray (2 mutés pour l'équipe Seniors 2) – Cerc.O. Cerizay (1 muté pour l'équipe Seniors 1 et 1 muté pour l'équipe Seniors 2) – U.S. Niort S Florent (2 mutés pour l'équipe U19 R1) – Espe. Terves ES (2 mutés) – U.S. Combranssiere (2 mutés) – Av.S. Aiffres (2 mutés) – Ent.S. St Cerbouille (1 muté) – F.C. Pays de l'Ouin (2 mutés).

#### *District des Landes :*

S.C. St Pierre du Mont (2 mutés pour l'équipe Seniors 1).

#### *District du Lot-et-Garonne :*

Av. F. Casseneuil-Pailloles-Le Ledat 47 (2 mutés) – U.S. Gontaudaise (1 muté pour l'équipe U18).

#### *District de la Vienne :*

E.S. Bruxerolles (1 muté) – U.S. Migne Auxances (1 muté) – Ent.S. des Trois Cités Poitiers (1 muté) – Elan Sportif Oyre Dange (2 mutés).



*District de la Haute-Vienne :*

Limoges F.C. (2 mutés) – C.S. Feytiat (2 mutés) – J.A. Isle (1 muté pour l'équipe Seniors R3 et 1 muté pour l'équipe U13 Elite) – A.S. Aix s/ Vienne (1 muté pour l'équipe U14 R1) – A.S. Nieul (1 muté) – U.S. St Léonard de Noblat (1 muté) – J.S. Lafarge Limoges (1 muté) – S.C. Verneuil / Vienne (2 mutés) – U.S. Vigenal Bastide 87 (2 mutés) – Av Bellac Berneuil St Junien Les Combes (1 muté).

(\*) Extrait de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

*«Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.*

*Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ».*

*Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.*

*Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.»*